

Questions orales

L'IMMIGRATION

LES RÉFUGIÉS PORTUGAIS EXPULSÉS DE L'ANGOLA—L'AIDE
DU CANADA—LA RÉUNION DES PORTUGAIS DE TORONTO

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Compte tenu du grave préjudice qu'ont subi de nombreux citoyens portugais expulsés de l'Angola, et des mesures les fonctionnaires du ministre ont-ils prises pour les aider, et quelles structures d'accueil a-t-on mis en place pour permettre à grand nombre d'entre eux d'entrer au Canada comme réfugiés?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la demande de mon collègue le député de Spadina et d'autres députés, nous avons étudié la question et nous suivons la situation de très près. Le député n'ignore pas que les Angolais sont aussi citoyens portugais, et qu'ils le demeurent toujours même depuis l'indépendance proclamée le 11 novembre. Nous avons demandé à nos fonctionnaires d'accélérer l'examen des demandes des Angolais qui ont de la famille au Canada, et nous avons demandé à nos services à Lisbonne et à proximité d'accorder le plus grand soin à ces demandes. Je dois dire que peu de gens au Canada nous ont demandé de le faire, mais nous suivons les choses de très près.

M. Gilbert: Le ministre ou ses fonctionnaires ont-ils l'intention d'assister à la réunion des Portugais de Toronto mardi prochain afin d'expliquer la position du gouvernement dans cette sérieuse affaire.

M. Andras: Il y a un ou deux mois, une réunion a eu lieu à Ottawa avec des représentants de ces Portugais sous la direction du député de Spadina. Les renseignements dont je viens de faire part à la Chambre ont été transmis aux Portugais de Toronto. J'ai personnellement rencontré les portugais à Winnipeg il y a environ un mois, et je leur ai dit la même chose. Un des obstacles que nous rencontrons vient de ce que les Angolais ne sont pas des réfugiés aux termes de la convention de l'ONU; nous suivons néanmoins de notre mieux la situation, et je me ferai un plaisir de les rencontrer, ou de demander à un de mes fonctionnaires de leur expliquer notre position, mais nous leur avons déjà dit ce qu'il en était en ce qui nous concerne.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LA POSSIBILITÉ DE
MAJORATION DES HONORAIRES DES PROFESSIONS LIBÉRALES

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Répondant à des questions concernant le bill C-73, il a dit que l'augmentation du revenu brut des membres des professions libérales serait limitée à un maximum de \$2,400. Si le revenu brut de ces personnes doit être limité, qu'est-ce qui les empêchera de relever leurs honoraires et de travailler, disons, neuf mois sur douze?

M. l'Orateur: A l'ordre. En toute déférence, j'estime que c'est le genre de question auquel le ministre pourrait répondre en comité.

[M. Drury.]

LES ARTS D'INTERPRÉTATION

LA RÉALISATION ET LA DISTRIBUTION DE FILMS—LES
INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Les représentants de l'Office national du film demandent maintenant aux réalisateurs indépendants d'indiquer, en présentant une soumission, le coût de même que le mode de distribution du film. Le ministre du ministre veut-il que les réalisateurs deviennent maintenant distributeurs de films? Ne convient-il pas qu'une telle politique nuira sérieusement à beaucoup de petits producteurs indépendants, peut-être même au point de les anéantir et qu'une telle politique vise à apporter de l'eau au moulin de la société d'État qui dispose déjà de ses propres services de distribution?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain d'avoir bien compris la question. J'aimerais l'examiner avant de répondre au député.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'OPPORTUNITÉ DE L'ADOPTION D'UN BILL PRIVÉ POUR LA
RÉPRESSION DE L'USAGE D'ARMES À FEU—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, il y a à peu près une semaine, j'ai demandé au ministre de la Justice si, étant donné le nombre croissant de criminels porteurs d'armes à feu, il serait disposé à envisager l'adoption du bill privé que j'ai présenté et qui prévoit une peine minimale de cinq ans pour les criminels armés, les braqueurs et autres malfaiteurs du même acabit, sans qu'ils puissent être libérés sous condition, et il a déclaré qu'il examinerait la question et en reparlerait à la Chambre.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, si c'était là l'unique conséquence du bill du très honorable député, je partagerais son point de vue. Je suis en train de rédiger un certain nombre de modifications au Code criminel et j'en tiendrai compte. Mais je crois que le bill du très honorable député vise à imposer une peine minimale de cinq ans à tout délinquant porteur d'une arme à feu, ce qui serait le cas, par exemple, d'un chasseur accusé de conduite en état d'ivresse et qui transporterait une arme à feu dans le coffre de sa voiture...

Des voix: Oh, oh!

M. Basford: ... qui serait condamné à au moins cinq ans de prison. Les députés de l'autre côté n'aiment pas cela, mais selon les renseignements que j'ai obtenus, tel serait l'effet du bill. Voilà pourquoi je ne suis pas enclin à proposer au leader de la Chambre que nous traitions ce bill d'initiative parlementaire; cependant, je réfléchis sans cesse à la substance du bill et au souci qu'il manifeste de limiter l'usage des armes à feu et de hausser leurs normes d'entretien, et je le présenterai au moment opportun.